

Rapport de la commission financière
Budget du compte de résultats et d'investissements pour 2026
9 décembre 2025

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie le 26 novembre au bureau communal. En début de soirée, Monsieur Jean-Bernard Jaquet nous a présenté l'investissement pour le remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire. J'y reviendrai un peu plus tard.

Point 3 : Modification des coefficients d'impôts

Par la suite, le responsable des finances, Monsieur Thierry Vial, secondé par Madame Sophie Currat, boursière communale, nous a présenté les chiffres généraux du budget ainsi que l'impact légèrement positif avec une hausse d'impôts et du coefficient de la contribution immobilière sur le bilan final. Nous avons débattu de ce point, comparé les chiffres du budget avec et sans une hausse des coefficients d'impôts. Force est de constater que ces 2 augmentations ne suffiront pas à boucler le budget dans les chiffres noirs. Ils contribueront néanmoins à soulager d'environ CHF 130'000.-- le déficit prévu. Si cette augmentation devait être acceptée, nous retrouverions le taux d'imposition pour les impôts que nous connaissions il y a 3 ans. Le canton n'ayant pas avalisé son budget, nous restons dans l'incertitude liée aux conséquences du PAFE et de ses répercussions sur les prochains comptes communaux.

Au sein de la commission financière, nous avons longuement débattu de ce point. Nous n'avons pas trouvé d'arguments décisifs que ce soit pour ou contre une hausse. Nous nous sommes souvenus de la règle qui était encore en vigueur avant MCH2 qui obligeait les instances politiques communales à veiller à ce que le déficit ne dépasse pas de plus de 5% le montant du budget. Sans l'augmentation prévue, nous serions à environ à 5,7%. Avec l'augmentation, on est à 3,8 %. C'est un argument dont nous avons tenu compte.

N'oublions pas non plus que la commission financière a déjà évoqué cette éventuelle augmentation dans son rapport des budgets de l'an passé et il était prévisible que le problème revienne rapidement sur la table des délibérations. Sans conviction absolue mais dans une volonté de soutenir nos élus communaux qui œuvrent toujours avec le souci de développer au mieux notre commune, la commission financière vous propose ce soir d'accepter la hausse d'impôt et la hausse du coefficient de la contribution immobilière.

Point 4 : Budget du compte de résultats 2026

Nous avons ensuite parcouru attentivement le budget pour l'année prochaine, en passant en revue tous les points du compte de résultats.

Plusieurs points ont été discutés, notre ministre des finances répondant à toutes nos interrogations et nos questions.

Comme chaque année, nous constatons que les charges liées plombent lourdement notre budget, notamment celles qui concernent notre district, avec des projets ambitieux qui nécessitent un soutien massif des communes.

Ne sachant pas à l'écriture de ce rapport l'avis de l'assemblée quant aux hausses proposées au point 3, nous ne pouvons résumer les chiffres du bilan final. La commission financière donne donc un préavis favorable au budget de résultat pour 2026.

Point 5 : demande d'un crédit d'investissement

Monsieur Jean-Bernard Jaquet nous a présenté le dossier du remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire, côté sud. Comme le conseil communal, nous regrettons la tournure des événements et sommes déçus qu'aucune autre solution puisse être proposée ce soir, malgré les investigations du Conseil Communal et tout spécialement du responsable des bâtiments communaux.

Nous n'avons pas le choix de procéder au remplacement de ces fenêtres. C'est pourquoi la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement de CHF 150'000.--

Point 6 : Budget des investissements 2026

La commission financière émet un préavis favorable pour le budget des investissements 2026.

Point 7.1 : Révision des statuts des Secours Sud Fribourgeois

La commission financière émet un préavis favorable pour cette révision de statuts qui n'a que très peu d'incidence financière.

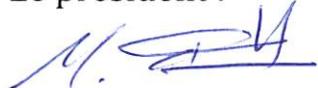
Point 7.2 : Règlement du cercle d'inhumation

La commission financière émet un préavis favorable pour ce règlement.

Je profite de cette dernière intervention pour remercier l'ensemble du conseil communal et tout le personnel administratif pour la qualité de son travail et pour leur implication dans la bonne marche et le développement de notre commune.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre attention. Bonne fin de soirée.

Le président :



Marc Pauchard

La secrétaire :



Sylviane Vuichard

Décembre 2025/SV